

**T7**

PROLONGEMENT

Athis-Mons > Juvisy-sur-Orge

DÉCEMBRE 2023

INFO TRAVAUX

Passage souterrain Flammarion

Le tram T7 circulera au centre de la RN7. Pour cela, il est nécessaire de supprimer le passage souterrain piéton dit « Flammarion ».

En quoi consistent les travaux ?

Avant de pouvoir démolir et combler ce passage souterrain, un désamiantage doit être réalisé afin de pouvoir intervenir en toute sécurité.

Combien de temps ces travaux vont-ils durer ?

Le désamiantage du passage Flammarion a débuté le 22 novembre 2023 et se terminera le 22 décembre 2023. La démolition et le comblement débuteront en janvier 2024 et se termineront mi-mars 2024.

Qu'est-ce que cela change ?

- **Pour les piétons** : les cheminements ne seront désormais plus possibles dans le passage souterrain et ce, de manière définitive. Des déviations sont mises en place au nord et au sud du passage existants. Ainsi, deux passages « de surface » ont été aménagés avec un îlot central et des feux commandés à la demande par les piétons. L'accès aux commerces et aux entrées de parking avoisinantes est maintenu.
- **Pour les automobilistes** : la circulation n'est pas déviée, néanmoins, les travaux ont nécessité la reprise du tracé des voies dans le sens Nord-Sud.
- **Pour le stationnement** : des places de stationnements seront supprimées afin d'aménager un arrêt de bus provisoire durant toute la durée de cette opération.
- **Pour les bus** : l'arrêt de bus « Observatoire Camille Flammarion » dans le sens Nord-Sud est avancé avant la Rue de Fromenteau durant toute la durée de cette opération.

Le désamiantage des passages souterrains : un préalable à leur démolition

Un diagnostic a permis de détecter la présence d'amiante, notamment dans la peinture et les enduits. Celui-ci est non-volatile, c'est-à-dire qu'il n'est pas présent dans l'air.

Comme pour d'autres projets de lignes de transports en Île-de-France, le retrait de l'amiante sera assuré dans le strict respect de la réglementation et sous le contrôle des autorités : notamment, la zone de désamiantage sera protégée et isolée pour éviter tout risque vis-à-vis de l'environnement et des riverains, les ouvriers seront munis d'équipements spécifiques avec des méthodologies adaptées et les déchets seront évacués sur des sites dédiés à cet effet. L'ensemble de ces mesures sont mises en place à travers un plan de retrait de l'amiante approuvé par l'inspection du travail.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Voir plan au verso 

Le tram T7 et vous



tramway-t7.fr

contact@
tramway-t7.fr

06 21 63 93 67



Scannez ce code





« Flammarion »
phase 1 - Désamiantage

Arrêt de bus provisoire
Camille Flammarion

Rue de Fromenteau






Passage souterrain
Flammarion

Rue Claude Bernard

Rue Camille Flammarion

Rue Frédéric Merlet



-  Sens de circulation des véhicules
-  Circulation piétonne
-  Passage piéton provisoire en surface
-  Passage souterrain piéton
-  Arrêt de bus provisoire